

ENSEMBLE, participons dès maintenant à la mise en place d'un tout nouveau **PROJET-PILOTE** de responsables d'un service de garde éducatif qui permettra la mise sur pied de place **POUR VOS EMPLOYÉS.**

*Vous voulez vous investir
et faire **une différence** dans la vie
DE VOS EMPLOYÉS?*

COOPÉRER POUR TROUVER DES SOLUTIONS RAPIDES ET DURABLES!

Les projets-pilotes de **responsables d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise** permettent à des acteurs locaux, comme des municipalités, des milieux de travail, des milieux scolaires, des établissements du réseau de la santé, des organismes communautaires, de travailler en commun avec le bureau coordonnateur de leur territoire pour créer des places en service de garde.

AVANTAGES ET RESPONSABILITÉS

POUR LES PARTENAIRES

AVANTAGES

- Répondre aux besoins de garde de la communauté et du personnel.
- Favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'oeuvre.
- Offrir des services de garde sur mesure aux parents qui travaillent selon des horaires atypiques.
- Faciliter la conciliation travail-famille.
- Fournir à faible coût (entre 0 et 500 \$) un espace exclusif pour la prestation des services.

RESPONSABILITÉS

- Fournir à faible coût un espace exclusif pour la prestation des services.
- S'engager pour un minimum de 2 ans.

DÉPENSES DÉDUCTIBLES

- Loyer
- Électricité
- Entretien de la cour

POUR LES RSGE

AVANTAGES

- Faciliter le quotidien et la conciliation travail-famille.
- Briser l'isolement grâce à la possibilité d'un partenariat entre deux RSGE.
- Conserver le statut de travailleur(se) autonome

RESPONSABILITÉS

- Se faire reconnaître par un bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (BC).
- S'engager pour un minimum de 2 ans.

Devenez un partenaire impliqué au coeur de votre communauté et faites une différence concrète auprès des enfants de vos employés!

Voilà une belle façon de créer des places en service de garde **RAPIDEMENT**, au niveau local, sans devoir passer par des processus administratifs longs et coûteux. On emploie des ressources de la communauté pour répondre à des besoins locaux.

Devenez un **acteur important** DANS VOTRE COMMUNAUTÉ !

ÉTAPES À FRANCHIR :

1.

Discussion avec le BC pour élaborer le projet.

2.

Dépôt du projet par le BC au ministère de la Famille.

3.

Analyse de la demande et réponse dans un délai de deux à six semaines.

4.

Réalisation du projet (travaux, recherche de RSGE, etc.) **par le BC et le partenaire en vue de l'ouverture du service de garde.**

VOUS AVEZ UN LOCAL DE DISPONIBLE DANS VOTRE ENTREPRISE ET SERIEZ PRÊT À LE TRANSFORMER EN SERVICE DE GARDE ?

VOICI CE QUE CE LOCAL DEVRAIT POSSÉDER :

- Les locaux doivent être dédiés exclusivement à la prestation des services de garde
- Pendant les heures d'ouverture, l'accès aux locaux doit être contrôlé en tout temps et limité aux personnes offrant et recevant les services de garde (RSGE, BC, parents et enfants reçus)
- Un espace suffisamment grand pour le nombre d'enfants reçus
- Un endroit désigné pour prendre les repas et les collations
- Un endroit désigné pour faire la sieste
- Des installations sanitaires à l'usage exclusif des enfants du service de garde
- Un espace éclairé et lumineux pour les jeux et les activités des enfants
- Un téléphone fonctionnel et accessible
- Un détecteur de fumée
- Un détecteur de monoxyde de carbone
- Un extincteur
- Deux espaces de rangement, hors de portée des enfants, à l'écart des denrées alimentaires, où pourront être rangés les médicaments, les insectifuges et les produits toxiques
- Un accès à un espace de jeu extérieur ou à un parc à proximité
- Un local sécuritaire, propre, en bon état d'entretien, bien aéré et à une température d'au moins 20°C

RESPONSABILITÉ DU BUREAU COORDONNATEUR

- Élaborer le projet avec le partenaire
- Dépôt du projet au ministère de la Famille
- Recherche et évaluation de la candidate
- Respecter les lois et règlements dans le but d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants
- Accompagné lors de la signature du bail et des ententes entre la candidate et le partenaire
- Soutenir la candidate dans ses fonctions

Le bureau coordonnateur sera responsable de reconnaître l'adéquation des lieux et de faire des recommandations pour que ceux-ci deviennent conformes.

CONTACT

RESPONSABLE DU PROJET

Sandra Létourneau → 819 758-7723, poste 231

DIRECTRICE GÉNÉRALE

CPE LA MARELLE DES BOIS-FRANCS

Marie-Josée Nolin → 819 758-7723, poste 401

Famille
Québec 

